

DECISION N° 2022-159

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2022-56 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe INGLARD, Directeur Territorial Vallées de Marne ;

Décide :

Article 1

Le premier alinéa de l'article 1 de la décision n°2022-56 est remplacé par :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe INGLARD, directeur territorial des Vallées de Marne, dans le cadre de ses attributions, pour signer les documents suivants sauf ceux concernant la communauté urbaine Grand Reims **et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES)**, pour signer les documents suivants :"

Article 2

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

Fait à Nanterre, le

10 JUIN 2022

La Directrice Générale



Sandrine ROCARD